Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 226

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina
Autor: Kerwall, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251616

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 4 mai 1902 | N° 226 | Cinquième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 30me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 30me année *LE PAYS*

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le ministre Thiersaut, le 4 mars 1602, envoya une lettre violente au Conseil de la régence de Montbéliard pour se plaindre de ces résistances impardonnables et demander une répression énergique contre ceux qui allaient à la messe dans les paroisses des Franches-Montagnes et l'application des peines établies par les ordonnances du duc. La repression fut telle que le dimanche des Rameaux, cinquante-trois personnes, la plupart étrangères au village de Goumois, reçurent la cène. De la commune de Goumois il n'y eut que le maire, sa femme, sa fille et son gendre. Aussi le ministre combla-t-il d'éloges ce magistrat, l'appelant « le premier et le plus respectable de tous ». Un tel exemple, quoique venant de haut, fut loin de créer des prosélytes. En effet, à l'insu du maire, le lundi de la semaine sainte, le sacristain catholique réunit secrètement un grand nombre d'habitants de la baronnie pour se concerter sur le moyen de changer cette déplorable situation. Cette réunion fut dévoilée par l'indiscrétion des femmes. Toutefois l'assemblée décida d'envoyer deux délégués à Stuttgard pour présenter au duc Frédéric une requête tendant à obtenir le libre exercice du culte catholique. Richard Choulat et Claudion Guignon furent chargés de cette mission qui échoua complètement. Ils furent de retour la veille du Quasimodo.

Quand cette opposition fut connue à Montbéliard, une enquête fut ordonnée pour punir les coupables. Pierre Grangier, ministre d'Etat et Nicolas Rossel, [1]) juge à Franquemont, en furent chargés. L'enquête révéla les faits suivants : Claudiot Gauffroy, sa mère et sa femme, de Gourgouton, firent les pâques à Trévillers, où ils allaient habituellent à la messe, d'autres à Saignelégier, à Montfaucon, etc... Tous ceux qui se permirent d'accomplir leur devoir de catholiques furent condamnés à dix sols d'amende.

Le lundi de Pâques, 1602, le curé de Trévillers, Richard Poivel, arriva à Goumois pour provoquer une conférence avec le ministre luthérien... Le ministre demanda que la conférence eut lieu en latin, ce qui empêcha le monde de suivre la discussion. Le curé triompha sur tous les points. Sans instruction et peu habitué au raisonnement et à la logique, le prédicant se vit confondu. Le curé lui reprocha d'abuser de la crédulité des gens en enseignant qu'il n'y a que deux sacrements et de détourner le vrai sens de l'institution de la Ste Eucharistie, de la présence réelle.

Tous les efforts du Conseil de Montbéliard pour amener le peuple de Franquemont au protestantisme rencontrèrent une telle opposition, qu'il décida d'établir définitivement un prédicant à Goumois dans le courant de la même année (1602). Le peuple menaça le ministre, il y eut des voies de fait, des actes de protestations, et c'est à grand peine qu'on put installer le prédicant dans la cure de Goumois.

La nouvelle secte que le peuple appelait « la religion humaine » ne faisait aucun progrès. Outre que plusieurs personnes continuaient à aller à la messe dans les paroisses catholiques du voisinage, les enfants refusaient d'assister au catéchisme protestant.

En 1618, ordre fut donné à Pierre Mercier et à Jeantot Mercier « de communiquer à la cène, visiter le prêche ou vider la seigneurie ». [1]) Ce fut alors que les Gogniat et les Péquignot quittèrent Franquemont pour demeurer catholiques. Le protestantisme ne put jamais s'implanter définitivement à Franquemont, malgré toute la sévérité de la Régence de Montbéliard.

La résistance des catholiques se continuait quand arrivèrent la guerre de Trente Ans et la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. En 1636, le grand Roi rétablit le culte catholique dans les paroisses du ressort de la principauté de Montbéliard. Le ministre de Goumois fut renvoyé. Il y avait 35 ans que le culte catholique avait été proscrit à Goumois. L'archevêque de Besançon y plaça de nouveau un curé et le peule s'empressa de rétablir les autels renversés par les luthériens. Le jour où la messe fut dite à Goumois, il y eut un concours extraordinaire du monde venu de tous les environs, de l'Evêché comme de la France. Le village retentissait de cris de joie et de triomphe. Les croix furent de nouveau plantées dans le finage. C'est ainsi que fut

1) Nicolas Rossel avait été expulsé de Porrentruy comme partisan des nouveautés de Farel.

1) C'était la proscription du culte catholique au nom du *libre examen* ; c'était au nom de la liberté de conscience la mise en pratique de cette maxime du Coran : *apostasie ou meurs* !

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 21

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

— Renée, dit l'ingénieur, l'oncle Mirhson n'est plus !...

— Quand est-il mort ?

— Le 19.

— Comment se fait-il que nous n'ayons pas été prévenus à temps ?

— Tu sais bien, mon amie, que l'oncle vivait en dehors de toute sa famille, avec laquelle il ne voulait avoir que peu de relations suivies. Son serviteur doit même ignorer notre adresse.

Et il tendit la lettre à la jeune femme.

— Assurément, Louis, reprit-elle, il y a une méprise... Comment peux-tu être nommé légataire universel, alors qu'il y a deux autres branches parentes au même degré ?

— Que veux-tu que je dise ?... Le pauvre oncle Mirhson était original !... Peut-être existe-t-il des dispositions ultérieures à ce testament... Je suis surpris comme toi, d'autant plus que le cher oncle ne m'a vu que quatre ou cinq fois dans sa vie... Si Jean et Henri se doutent des dispositions testamentaires, ils doivent être furieux.

— Cet acte est-il légal ? reprenait Renée... Peut-on, sans cause, déshériter ses propres neveux ?... Ce serait triste, s'il en était ainsi !... Heureusement que nous sommes loin ; nous aurions sans doute été soupçonnés de bassesse, de platitude. Et Dieu sait !... Est-il riche, l'oncle Mirhson ?

— Trois à quatre cent mille francs... Personne n'a cependant mis le nez dans ses affaires ; son notaire seul est au courant de sa situation... Il est regrettable que je sois forcé de m'absenter pendant la présence de Georges et de sa femme ici.

— Communiquons-leur notre deuil, ami... Comme ils n'ont que quelques jours à nous donner maintenant, peut-être pourrais-tu profiter de leur départ pour voyager avec eux : la traversée n'en serait que plus agréable pour vous tous.

— Je ne veux pas te laisser seule ici ; notre habitation est isolée, et Jack et Miette, avec tout leur dévouement, ne te suffiraient pas, si quelque chose de fâcheux survenait en mon absence.

M. Lecouteux arriva lorsque l'ingénieur parlait encore. Il apprit la triste nouvelle et les projets du voyage de Louis. Il fut décidé que, pour ne pas laisser Renée seule, Mme et M. Lecouteux différeraient leur départ jusqu'au retour de Calvignac.

Louis partit donc et trouva à son arrivée à la

rétablie la religion catholique à Franquemont et qui s'y est maintenue jusqu'à nos jours. [2]) C'est ainsi que ce bon peuple de la seigneurie de Franquemont, sur les deux rives du Doubs, conserva l'antique foi de ses pères, après bien des luttes, des tracasseries et des souffrances de toutes sortes [3])

La paroisse de Soubey eut aussi quelques réformés qui vinrent s'établir aux Verreries en 1661. Cette localité comprenait alors une vingtaine d'habitations groupées autour de l'usine. La plupart des ouvriers étaient protestants. Le Chapitre de St-Ursanne leur fit donner une mission, en allemand, par les Pères Capucins. Elle eut un plein succès. Une croix monumentale, portée de Soubey, sur les épaules de quatre jeunes gens, y fut plantée solennellement. Les quelques protestants qui y demeurèrent encore disparurent quand, avant 1700, l'industrie du verre cessa en ce lieu. [1])

Après la mort de Claude de Franquemont la seigneurie avait été administrée par des châtelains au nom de l'évêque de Bâle. Quoique les revenus de ce petit Etat fussent bien minces, il était recherché par plus d'une noble famille, parce qu'il conférait à son possesseur les apparences de la souveraineté. Un seigneur, Girard d'Aroz, demanda à Philippe de Gundelsheim, prince-évêque de Bâle, l'investiture de ce fief. L'évêque y consentit le 10 juillet 1532. Les habitants prêtèrent serment de fidélité à leur nouveau seigneur, selon les traités et après que le seigneur eut juré également sur les Evangiles qu'il leur confirmait leurs franchises et coutumes. Cinq ans après Girard d'Aroz vendit sa seigneurie au chevalier Nicolas de Gilly. Celui-ci était gentilhomme de la maison de l'empereur, conseiller impérial, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne auprès des Ligues suisses. Il désirait être seigneur d'un Etat indépendant. La vente eut lieu le 14 avril 1537. Il acheta donc la seigneurie pour 900 écus d'or au coin du soleil, en réservant les droits de l'évêque de Bâle, dont la seigneurie de Franquemont était une mouvance. Etant alors à Lucerne, il chargea Mercurin de Jaillon, son parent de prêter hommage en son nom à l'évêque de Bâle. Dans sa procuration, rédigée et datée de Lucerne, Nicolas de Gilly prend le titre de dominus de Marnol, Allypierre, Bermont, Aquilla, Crilla etc... *eques auratus, conciliarus et orator cæs : Majestatis apud dominos Helvetios.*

L'évêque de Bâle ratifia la vente de ce fief, le 13 avril 1538, et en donna l'investiture au pétitionnaire le jour suivant, sous la réserve que l'acquéreur et ses héritiers retiendraient ce fief uniquement de l'évêque de Bâle.

Nicolas de Gilly, ayant rempli habilement ses fonctions d'ambassadeur auprès des Suisses, fut récompensé par l'empereur Charles V magnifiquement. Satisfait des services que lui avait rendus ce seignèur, l'empereur ratifia l'investiture faite par l'évêque de Bâle, de la terre de Franquemont. Bien plus il érigea cette seigneurie en baronnie, en 1538. A peine en possession de son petit Etat, Nicolas de Gilly voulut prendre les allures d'un souverain indépendant. Il fit frapper monnaie au coin de ses armes. [1]) En confirmant les franchises de ses sujets, il leur fit admettre que les appels se feraient devant lui ou son délégué et non plus à la cour de l'évêque de Bâle.

(*A suivre*).

2) Quiquerez, dans son livre « des Institutions» dit que le peuple de Goumois tua le ministre luthérien et qu'on montre encore la pierre où il aurait été massacré. Nous n'avons pu trouver nulle part les preuves de ce prétendu meurtre qui n'est qu'une production de l'excessive imagination de l'historien, très coutumier de ces sortes de faits.

3) En 1802, toute la partie de la paroisse de Goumois, située sur la rive gauche du Doubs, fut réunie à la paroisse des Pommerats, par Saurine évêque de Stasbourg, du consentement de Napoléon I.

1) Histoire de St-Ursanne par Mgr Chèvre.

1) Ses armes étaient un chêne déraciné debout.

Le linceul du Christ et la science

Dans sa séance du 21 avril l'Académie des sciences à Paris a consacré la plus grande partie de sa séance à la *démonstration scientifique de l'authenticité de l'image du Crist sur le saint Suaire de Turin.* Le travail présenté par M. Yves Delage, professeur à la Sorbonne, au nom de Paul Vignon, son préparateur, avait pour titre : « Empreintes produites sur un linceul par des émanations provenant d'un cadavre. »

M. Delage a rappelé d'abord que le saint Suaire de Turin est une pièce d'étoffe de lin, longue de 4 m. 10, large de 1 m. 40, qu'elle est jaunie par le temps et qu'elle est connue en Europe depuis 1353. Ce saint suaire est très rarement retiré de la châsse qui le renferme. Mais il a pu être photographié en 1898 et c'est sur la reproduction de ces photographies qu'ont été faites les études de M. Paul Vignon.

Il y a d'abord un fait évident : les images du saint suaire sont en négatif. En prenant le négatif de ce négatif, on obtient une épreuve positive qui représente un corps admirablement proportionné et une figure d'une frappante beauté.

La première idée qui vient à l'esprit, dit M. Delage, en présence des images du Saint Suaire, est qu'il s'agit d'une peinture. Mais cette idée, ajoute-t-il, doit être écartée pour plusieurs raisons. D'abord, aucun artiste du XIVe siècle n'aurait pu excécuter une œuvre aussi parfaite au point de vue anatomique. Et puis il faut tenir compte du réalisme impeccable qui impressionne jusque dans les moindres détails. Tandis que les peintres anciens et même modernes, quand ils représentent les gouttes de sang découlant de la couronne d'épines, les font semblables à des gouttes qui tombent d'une certaine hauteur, ici on voit les gouttes de sang contourner une ride, puis s'étaler et s'éteindre.

La place des clous est au poignet sur le saint Suaire et non au milieu de la main comme on le représente sur les peintures.

Les marques de la flagellation ne ressemblent pas non plus à celles des tableaux. Elles converguent toutes vers la même direction, celle du bras du bourreau. Leur extrémité est nettement marquée par une ecchymose dont la forme correspond à celle du bout métallique qui était fixé à l'extrémité des lanières destinées à la flagellation.

Enfin la plaie du côté est à gauche, sur le saint Suaire, parce que les empreintes font passer les détails d'un corps de la droite à la gauche.

Pour toutes ces raisons et aussi à cause de la nudité complète du corps, inconvenance qu'aucun peintre ne se serait permise, on peut être certain qu'il ne s'agit pas d'une peinture.

M Paul Vignon s'est posé la question suivante : comment un cadavre placé dans un linceul peut-il déposer son image, sur le linceul, avec des détails aussi précis ? Après de longues recherches il est arrivé à résoudre cette question. Si l'on enveloppe immédiatement après la mort le cadavre d'une personne qui a souffert, de linges imprégnés d'une mixture d'huile et d'aloès, la mixture prend une teinte rougeâtre identique à celle qu'on voit sur le saint Suaire.

La teinte rougeâtre est produite par la décomposition de l'aloès au moyen des vapeurs

---

gare du chef-lieu du Var Barthélemi, l'ancien serviteur de M. Mirhson.

Le domestique, informé de la venue de l'ingénieur par le notaire de la famille, avait tenu à recevoir lui-même l'héritier de son maître, afin de lui donner quelques explications « obligatoirement nécessaires », disait-il, pour que M. Calvignac fût renseigné sur la colère des autres neveux du décédé.

— Ils ont tort de m'en vouloir, dit l'ingénieur ; j'ai été moi-même étonné des volontés et des derniers désirs de mon oncle... Je suis prêt à leur faire des propositions qui leur prouveront que je ne suis pas un « marchand d'écus », comme ils le prétendent.

— Ah ! m'sieur, reprenait Barthélemi, je savais bien, moi, que vous auriez tout !... Té ! c'est-il pas juste qu'on donne à ceux qu'on aime ?... J'ai 2.000 fr., moi, m'sieur ; eh ben ! c'est Giraud mon *filleu* qui les aura, je ne m'en cache pas... J'avais compris que c'est vous qu'héritériez, m'sieur Louis, parce que feu mon maître disait toujours, en parlant de vous : « Il n'y a que lui qui travaille, mon enfant, il n'y a que lui qui pioche, qui a du nerf et du cœur ; je le récompenserai !... »

Il ajoutait encore : « Ces deux gamins me bravent en se rengorgeant d'une manière que ça en fait pitié ; ils s'en mordront les doigts, Barthélemi ; mais ce sera trop tard. Ça voulait ben dire, m'sieur, que vous y auriez tout !... Té ! c'est juste, moi je trouve !...

M. Calvignac réfléchissait.

Son parti fut bientôt pris.

Comme il ne voulait séjourner en France que juste le temps nécessité par les opérations relatives à la succession, il se rendit directement chez son notaire, accompagné par Barthélemi.

Il apprit dans le cabinet de l'homme d'affaires que les neveux de M. Mirhson avaient l'intention de plaider, plutôt que d'abandonner un héritage qui leur revenait, disaient-ils, à chacun par tiers.

Bref, après huit jours de discussions, de débats, de propositions transmises par l'homme conciliant auquel M. Calvignac s'était adressé, les deux récalcitrants acceptèrent enfin chacun 50.000 fr. que leur abandonna l'ingénieur.

Quelques télégrammes s'échangèrent entre Louis et sa femme sur le parti à prendre pour Barthélemi, car une somme annuelle de 200 fr. devait lui être versée, si M. Calvignac ne le prenait pas à son service. Quelques jours plus tard le vieux serviteur montait sur la *Mauresque*, en même temps qu'il entrait au service de M. Louis Calvignac.

Pendant l'bsence de l'ingénieur, Renée n'oublia pas la pauvre Yamina, qui, sans elle, aurait succombé sous les brutales cruautés d'Abdallah.

Mme Calvignac n'était pas retourné dans la dachekra depuis l'inhumation de Melkhir, lorsqu'elle s'éveilla un matin anxieuse et tourmentée.

Elle avait eu la nuit des cauchemars affreux, et le chant d'un oiseau nocturne, défiant par ses cris sauvages et aigres les ténèbres, ajoutait encore à ses terreurs tout un échafaudage de tristesses qui la faisaient souffrir horriblement.

(*La suite prochainement.*)